

Conduire sans téléphone : les solutions

Pour conduire en toute sécurité, quelques solutions simples peuvent être appliquées. À chacun de choisir celle qui lui convient.



ÉTEIGNEZ-LE
C'est le moyen le plus sûr pour résister à la tentation.



METTEZ-LE HORS DE PORTÉE
Placez votre téléphone dans un endroit du véhicule que vous ne pourrez pas atteindre en conduisant.



FAITES-LE TAIRE
Activez le mode silencieux ou le mode conduite pendant toute la durée de votre trajet.



PASSEZ-LE
Pendant le trajet, confiez votre smartphone à votre passager.



PRÉVEZ
Si vous attendez un appel, prévenez votre contact par SMS que vous ne serez pas joignable.



PRÉVOYEZ UNE PAUSE
Vous en profiterez pour vous détendre et pourrez prendre connaissance des messages reçus.

LE PHÉNOMÈNE EN CHIFFRES

29 % des conducteurs reconnaissent lire des SMS, des alertes, des mails au volant (contre 23 % en 2015).

36 % déclarent utiliser leur téléphone pour passer ou recevoir des appels en conduisant (contre 25 % en 2015).

L'utilisation du téléphone au volant représente un réel danger: en effet, il est impossible de regarder simultanément la route et un écran.



Téléchargez l'application Mode conduite. Cette dernière met le téléphone portable en veille quand on conduit et envoie un message d'indisponibilité et d'appel à la prudence aux personnes qui tentent de vous joindre.

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr



Sécurité routière



@routeplussure



Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Immeuble Garance - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

DSCR - SEPTEMBRE 2016 - DEP 201615 - Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif - Source : Enquête TNS Sofres pour AXA prévention - Avril 2015

QUAND VOUS REGARDEZ VOTRE TÉLÉPHONE QUI REGARDE LA ROUTE?

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



UN PHÉNOMÈNE DE SOCIÉTÉ

Aujourd'hui, 30 % des Français utilisent leur téléphone au volant (que ce soit avec ou sans kit mains-libres ou en connexion Bluetooth). Pourtant, téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident.

Une nouvelle forme de dépendance

● L'omniprésence du téléphone dans la vie quotidienne et au volant peut être assimilée à une forme de dépendance. Certains scientifiques parlent de syndrome FOMO (Fear of Missing Out): la peur de rater quelque chose, un besoin irrésistible d'être constamment en relation avec les autres, d'être joignable à tout moment.

Une préoccupation mondiale

● L'utilisation du téléphone au volant est devenue une réelle préoccupation dans de nombreux pays. C'est notamment le cas aux États-Unis où son usage est devenu la 1^{re} cause de mortalité des jeunes sur la route devant l'alcool.



Lire un message en conduisant multiplie le risque d'accident par 23: il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes.

15 % DES CONDUCTEURS SE SONT DÉJÀ FAITS UNE "GROSSE FRAVEUR" EN CONSULTANT LEUR TÉLÉPHONE EN CONDUISANT

QUAND ON PARLE DE DISTRACTION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La distraction au volant est le fait de détourner son attention des activités indispensables à une conduite sans danger au profit d'une autre activité. Le téléphone est le seul dispositif qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur :



LA DISTRACTION VISUELLE

Le conducteur quitte la route des yeux au profit d'une tâche sans rapport avec la conduite.



LA DISTRACTION COGNITIVE

Plutôt que d'être concentré sur la conduite, analyser les conditions de circulation, le conducteur se concentre sur la conversation tenue au téléphone ou sur ce qu'il peut lire sur l'écran de son smartphone.



LA DISTRACTION AUDITIVE

Le conducteur n'est plus attentif aux bruits extérieurs qui peuvent le prévenir d'un éventuel danger.



LA DISTRACTION PHYSIQUE

Pour composer un numéro, envoyer un message ou simplement tenir son téléphone, le conducteur ne tient plus son volant à deux mains.

QUELS RISQUES, QUELS DANGERS ?

L'usage du téléphone au volant a de multiples conséquences sur la conduite et la sécurité des automobilistes. Aucune d'entre elles n'est à sous-estimer.

- Augmentation du temps de réaction
- Augmentation de la distance de freinage
- Distance de sécurité réduite avec le véhicule qui précède
- Difficulté à maintenir le véhicule dans la voie de circulation
- Difficulté à maintenir une vitesse adaptée
- Réduction du champ de vision
- Difficulté à s'insérer sans danger dans le flux de circulation
- Provocation de stress, de tensions, voire de frustrations
- Moindre conscience de l'environnement

CE QUE DIT LA LOI

- Tout conducteur doit se tenir constamment en état et en condition d'exécuter les manœuvres qui lui incombent.
- Il est interdit de conduire avec un téléphone à la main et de consulter ou manipuler son téléphone en conduisant. Depuis le 1^{er} juillet 2015, il est également interdit à tous les conducteurs de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (conversations téléphoniques, musique, radio). Ces infractions sont sanctionnées d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de 3 points du permis de conduire.
- Les kits intégrés dans les voitures ou dans les casques de moto restent autorisés, tout comme les sonotones bien sûr.
- Le fait de placer dans le champ de vision du conducteur d'un véhicule en circulation un appareil en fonctionnement doté d'un écran et ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation est sanctionné d'une contravention de 5^e classe d'un montant de 1 500 € au maximum et d'un retrait de 3 points du permis de conduire.